



**J.P.C. Consultant**

## REFORME DU CODE DU TRAVAIL

### Les mesures pour le renforcement du dialogue social

*La loi d'habilitation pour réformer le Code du Travail a été dévoilée en Conseil des Ministres le 28 juin 2017. Les ordonnances annoncées dans cette loi d'habilitation seront publiées fin septembre.*

*Le gouvernement a décidé d'aller vite pour réformer le code du travail et prendre les mesures pour le renforcement du dialogue social ; afin de réserver dès maintenant une date pour vous présenter ces nouvelles mesures nous vous proposons une session de formation selon le programme ci-dessous.*

*(Ce programme est élaboré à partir de la loi d'habilitation et est susceptible d'évoluer en fonction du contenu définitif des ordonnances)*

**Durée : 1 jour**

**Date et lieu :**

**Mardi 24 octobre 2017  
DIJON**

**Horaires :**

**9 heures – 17 heures.**

**Intervenants :**

**Nadine FORZINETTI**  
Consultante Droit du  
Travail et Ressources  
Humaines  
**Pascal FORZINETTI**  
Avocat

**Public visé :**

- DRH - RRH
- Chefs d'entreprise - Directeurs

**Prérequis :**

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

**Objectifs :**

- **Comprendre** les mesures essentielles prévues par les ordonnances relatives à la réforme du code du travail et au renforcement du dialogue social intéressant les entreprises
- **Présenter** ces mesures de la loi travail, en les resituant dans leur contexte (nouveau et évolution des dispositions existantes)

**Moyens pédagogiques :**

- Exposés - débats
- Réflexion et échanges d'expériences
- Etudes de cas et mises en situation
- Remise de supports pédagogiques

Coût : 350 € par stagiaire

Contact et inscriptions :  
Nadine FORZINETTI  
06.21.03.30.08.  
[jpc-n.forzinetti@orange.fr](mailto:jpc-n.forzinetti@orange.fr)

## PROGRAMME

### **1. Le contrat de travail – La durée du travail**

- l'adaptation des règles applicables aux CDD et au travail temporaire
- le recours aux contrats conclus pour la durée d'un chantier ou d'une opération
- le prêt de main-d'œuvre
- télétravail et travail à distance
- le travail de nuit

### **2. La rupture du contrat de travail**

- le licenciement pour motif économique
- le licenciement pour inaptitude
- la procédure et motivation du licenciement
- la modification du régime fiscal et social des indemnités de rupture
- l'indemnisation du licenciement sans cause réelle et sérieuse
- la saisine du Conseil de Prud'hommes.

### **3. Le représentation du personnel**

- la fusion des instances représentatives du personnel (IRP)
- la compétence des IRP en matière de négociation de conventions et accords collectifs ; la codécision.
- Les attributions, modalités de fonctionnement, succession de mandats
- les frais de fonctionnement

### **4. La négociation collective en entreprise et le dialogue social**

- le renforcement de la négociation d'entreprise
- la primauté de l'accord d'entreprise
- l'adaptation de l'accord de branche pour les PME
- l'articulation de la négociation d'entreprise avec la négociation de branche
- l'articulation de l'accord collectif avec le contrat de travail
- la reconnaissance des parcours syndicaux

### **5. Autres mesures**

- la simplification du compte pénibilité
- le report du prélèvement à la source
- le détachement transnational